

Dans de gras pâturages

Article 4 de la série n°3 de l’année 2026

Délivré du péché

Le croyant est mort avec Christ afin de marcher en nouveauté de vie (Romains 6:4). La loi et le péché n’ont plus d’autorité sur un homme qui est mort. C’est pourquoi nous ne sommes plus sous la loi, mais sous la grâce. Le péché ne règne plus sur nous, mais nous sommes esclaves de Dieu pour pratiquer la justice. Par la croix, Dieu a rendu possible notre délivrance de l’emprise du péché. Malheureusement, nous trébuchons encore, et même souvent, mais nous ne devons plus pécher comme les incroyants.

Si nous avons découvert la grâce libératrice de Dieu, si nous pensons au Seigneur Jésus qui est mort sur la croix pour porter

Note :
Le texte présenté est issus de la traduction d’un journal « In Grazige Weiden » paraissant tous les deux mois, pour les jeunes, comme pour les vieux. L'auteur et éditeur a donné son accord pour cette traduction et diffusion.

le jugement sur le péché, comment pourrions-nous alors avoir envie de pécher et d'attrister notre Sauveur ?

Nous servons notre Sauveur sur la base de la grâce et de la rédemption. Nous le suivons dans l'obéissance, par amour. C'est ainsi que la justice se manifeste dans la pratique de notre vie. C'est ainsi que nous honorons Dieu et notre Sauveur. C'est sur ce chemin que se trouve le vrai bonheur.